



## Changement lieu de travail

Par **Caroline 2a**, le **03/07/2019** à **18:49**

Je travaille depuis bientôt un an dans une entreprise qui se trouve depuis deux mois en redressement judiciaire. À ce titre l'administrateur impose un changement de lieu de travail éloigné de près de 30 km de mon poste actuel. Pour me rendre à ce nouveau lieu il me faudrait au mieux prendre ma voiture et prévoir entre 1 h 30 à 2 heures par trajet ou, pire, emprunter les transports en commun et là c'est près de 2 heures le matin et 2 heures le soir également. Ce changement m'a été signifié d'abord par courrier il y a quelques jours et m'amène à venir vous poser plusieurs questions. La première est, si j'acceptais, suis je en droit de demander le remboursement de mes frais d'essence ? La seconde question maintenant, si je décidais de quitter l'entreprise dois je négocier une rupture conventionnelle avec mon employeur ou bien (et ?) avec l'administrateur et recevrai je une indemnité de licenciement ? Puis je bénéficier d'un licenciement économique et quels en seraient les avantages ? Merci pour votre aide et vos conseils par avance'